



2023/0264(BUD)

19.7.2023

AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024 – toutes sections
(2023/0264(BUD))

Rapporteur pour avis: Dragoș Pișlaru

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que le socle européen des droits sociaux proclamé par le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne en novembre 2017, le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux du 4 mars 2021 et la déclaration de Porto du 8 mai 2021 sur les affaires sociales adoptée par les membres du Conseil européen devraient être pris en considération;
- B. considérant que le Parlement a déjà adopté, le 15 décembre 2022, une résolution sur l'amélioration du cadre financier pluriannuel 2021-2027¹;
 - 1. appelle de ses vœux une réponse budgétaire forte de l'Union en 2024 aux difficultés sociales et économiques rencontrées par les Européens en raison de l'inflation et de la crise du coût de la vie, dans le contexte de la guerre d'agression contre l'Ukraine et des défis de l'après-pandémie; s'inquiète en particulier du fait que les prix élevés de l'énergie, des denrées alimentaires et du logement et la pression constante sur les services essentiels et les chaînes d'approvisionnement aggravent les inégalités sociales et économiques existantes, érodent la classe moyenne et détériorent les conditions de vie et de travail ainsi que la santé mentale de nombreux travailleurs et de leurs familles; rappelle qu'une reprise forte, durable, résiliente et inclusive passe par l'utilisation de tout le potentiel du budget de l'Union, et notamment du financement et des instruments financiers de l'Union dans le domaine social et de l'emploi; souligne qu'il importe de rationaliser les procédures administratives pour faciliter l'accès des particuliers et des entreprises aux fonds de l'Union;
 - 2. souligne que le budget de l'Union devrait soutenir les politiques et les mesures visant à faciliter l'accès au marché du travail et la mobilité au sein de celui-ci, à renforcer la compétitivité des économies européennes, à créer des emplois durables et de qualité, à développer des systèmes sociaux nationaux résilients tout en utilisant les ressources et en optimisant ces systèmes pour qu'ils contribuent à éradiquer la pauvreté, à encourager les politiques d'inclusion et à accroître la convergence sociale vers le haut dans l'ensemble de l'Union afin que personne ne soit laissé pour compte; note en particulier que les investissements dans l'apprentissage tout au long de la vie, la reconversion et le perfectionnement professionnels sont essentiels pour faire face aux transitions écologique et numérique; se félicite que les conclusions du Forum social de Porto en 2023 soulignent, dans le cadre de l'Année européenne des compétences, à quel point des politiques solides en matière de compétences, d'éducation et de formation peuvent créer de meilleurs emplois, accélérer l'intégration sur le marché du travail et favoriser l'inclusion sociale et permettre un épanouissement personnel et, partant, renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie et de la société de l'Union; insiste sur l'importance d'investir dans l'insertion sociale et les mesures en faveur des groupes davantage exposés au risque de privation sociale et de discrimination, comme les enfants, les jeunes, les familles LGBTIQ+ ou les familles monoparentales, les personnes

¹ Textes adoptés de cette date, P9_TA(2022)0450.

handicapées, les personnes âgées et les personnes issues de l'immigration; rappelle qu'il est primordial de veiller à l'intégration sur le marché du travail des groupes les plus vulnérables, tels que les personnes en situation de pauvreté, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées, les chômeurs, en particulier les chômeurs de longue durée, ainsi que, en particulier, les personnes déplacées en raison de la guerre d'agression contre l'Ukraine;

3. souligne qu'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux exigences du marché du travail d'aujourd'hui est essentielle pour stimuler la croissance économique et la compétitivité et contribue à la prospérité sociale; souligne notamment qu'il importe d'investir dans les compétences en cette époque de mutations profondes sur le marché du travail et de transition écologique et numérique; demande un soutien financier et technique à la création de stratégies locales pour les compétences et de pôles de développement des compétences en coopération avec les agences locales pour l'emploi; souligne le rôle essentiel que les académies des compétences mises en place par le règlement pour une industrie «zéro net» joueront dans la diffusion des connaissances et des compétences relatives aux technologies «zéro net» susceptibles d'améliorer la compétitivité de l'Union et sa position mondiale dans les industries «zéro net» et demande un budget d'au moins 102 millions d'EUR pour la mise en place et le fonctionnement des académies au cours de la période 2024-2027, avec une enveloppe de 25,5 millions d'EUR pour l'exercice 2024;
4. souligne le rôle crucial des fonds et instruments financiers de l'Union, y compris la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et RepowerEU, pour garantir une reprise durable, juste, inclusive et non discriminatoire sur les plans économique et social; rappelle que le Fonds social européen plus (FSE+) est le moteur essentiel du renforcement de la dimension sociale de l'Union conformément aux principes du socle européen des droits sociaux; insiste également sur l'importance du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM), du Fonds pour une transition juste (FTJ), de ReactEU et de ses ressources supplémentaires pour le FSE+, de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD);
5. prend acte de la proposition de la Commission d'affecter 16,8143 milliards d'EUR d'engagements au FSE+ en 2024; rappelle que le FSE+ est le principal instrument permettant d'investir dans le capital humain et de renforcer la protection sociale et qu'il doit jouer un rôle clé pour aider les États membres à parvenir à la cohésion sociale et à obtenir des niveaux d'emploi élevés, une protection sociale adéquate et une main-d'œuvre qualifiée et résiliente prête à la transition vers une économie verte et numérique; demande un renforcement du FSE+ afin qu'il dispose de fonds suffisants compte tenu de la flambée du coût de la vie et de ses conséquences sur les travailleurs et leurs familles;
6. rappelle l'obligation qui incombe aux États membres dont le taux de jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation est supérieur à la moyenne de l'Union d'allouer au moins 12,5 % de leurs ressources au titre du FSE+ à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse; reconnaît que le taux de chômage des jeunes est en baisse dans l'Union même si cette tendance est inégalement répartie entre les États membres et si ce taux reste bien supérieur à celui de la population en général; souligne

dès lors qu'il faut continuer d'investir dans la création d'emplois de qualité pour les jeunes et invite l'Union et tous les États membres à mobiliser tous les financements nationaux et européens disponibles pour encourager et proposer aux jeunes un emploi décent et des possibilités de formation de qualité; invite les États membres à exploiter au mieux le volet emploi et innovation sociale (EaSI) du FSE+ pour investir dans l'innovation sociale et stimuler la mobilité de la main-d'œuvre; espère que l'EaSI atteindra son plein régime de fonctionnement en 2024, maintenant que sa budgétisation est de nouveau conforme à la programmation;

7. rappelle que la garantie européenne pour l'enfance existe depuis deux ans et qu'il s'agit d'un instrument essentiel pour la lutte contre la pauvreté de plus en plus grande des enfants; constate qu'en peu de temps, les États membres ont déjà investi près de 9 milliards d'EUR dans la garantie pour l'enfance; renouvelle sa demande d'augmenter d'urgence le financement de la garantie européenne pour l'enfance et rappelle la nécessité de créer un budget spécifique d'au moins 20 milliards d'EUR et souligne que ce financement doit être disponible dans le cadre du CFP révisé afin qu'il puisse être en place dès 2024; rappelle également sa position selon laquelle tous les États membres devraient utiliser au moins 5 % des ressources du FSE+ relevant de la gestion partagée pour des actions ciblées visant à lutter contre la pauvreté des enfants et à soutenir la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance; invite la Commission européenne et les États membres à utiliser toutes les possibilités de financement existantes au titre du budget de l'Union, comme le FSE+, ReactEU ou la FRR, pour éradiquer la pauvreté des enfants;
8. souligne le défi démographique que connaît l'Union en raison d'une population vieillissante, d'une baisse de la fertilité et d'une hausse de l'espérance de vie; souligne l'absence de politiques européennes ou nationales pour réagir au défi démographique, qui couvre des domaines tels que des logements adéquats, des centres de soins de qualité et des services de soutien suffisants, et souligne qu'il faut investir dans les infrastructures sociales; souligne que les incertitudes économiques actuelles touchent durement les personnes âgées; souligne que le budget devrait mettre en lumière l'importance de protéger et de promouvoir le bien-être des personnes âgées et leurs droits fondamentaux dans l'Union en introduisant des critères de «vieillesse dans la dignité» et en débloquant suffisamment de fonds pour soutenir l'investissement dans le logement et l'accès à celui-ci afin de lutter efficacement contre les problèmes croissants de manque de logements abordables, de dégradation des conditions de logement, d'exclusion en matière de logement et de sans-abrisme ainsi que d'encourager la participation à la vie sociale, l'accès à la culture et les activités sportives;
9. rappelle que les femmes sont plus largement touchées par les crises actuelles ainsi que la guerre qui frappe l'Ukraine et plus susceptibles d'en subir les conséquences sur le plan professionnel et social; plaide pour une prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes dans l'établissement des budgets afin d'améliorer la cohérence des politiques et activités en faveur d'une participation égale des femmes au marché de l'emploi et de mettre en place des systèmes complets de suivi et de mesure des dotations budgétaires sexospécifiques, de la participation des femmes au marché de l'emploi, de l'accès à l'emploi ainsi que des écarts de rémunération et de retraite;

10. souligne que l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) a fait ses preuves dans la lutte contre le chômage provoqué par la pandémie de COVID-19; demande également à la Commission de s'appuyer sur l'instrument SURE pour soutenir les régimes nationaux de protection de l'emploi et de préservation des revenus des travailleurs qui peuvent être activés temporairement lorsqu'une partie de l'Union connaît un choc économique; insiste pour que toutes les mesures d'urgence nationales et européennes, en particulier celles liées à la protection de l'emploi et à la compensation des revenus, se poursuivent et soient refinancées tant que les conséquences socioéconomiques de la guerre continuent d'avoir une incidence négative sur le marché de l'emploi et jusqu'à la reprise complète de l'économie; demande à la Commission de tenir compte des observations formulées par la Cour des comptes européenne en ce qui concerne la mise en œuvre et la transparence de l'instrument SURE;
11. rappelle que le FTJ devrait apporter un soutien aux territoires et aux populations de l'Union qui rencontrent de graves difficultés socioéconomiques et des problèmes d'emploi en raison du processus de transition vers les objectifs de l'Union à l'horizon 2030 et une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050; prend acte que les crédits de la Commission pour 2024 s'élèvent à 1,486 milliard d'EUR; souligne son importance pour traiter les aspects sociaux de la transition, en particulier la création d'infrastructures sociales nationales et le soutien aux demandeurs d'emploi, y compris le perfectionnement et la reconversion professionnels, tout en prévoyant un filet de sécurité pour les personnes laissées pour compte; souligne qu'il faut créer un mécanisme de suivi des implications de la transition écologique sur la cohérence sociale et la cohésion régionale afin de garantir l'équité et de définir les besoins de soutien public approprié;
12. rappelle l'objectif fixé par la déclaration de Porto du 7 mai 2021 de réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici 2030, dont au moins 5 millions d'enfants; estime qu'il faut une plus grande ambition en faveur de l'éradication réelle de la pauvreté et de la privation sociale; prend acte du fait qu'en 2024, 4,8 milliards d'EUR du budget du FSE+ relevant de la gestion partagée seront consacrés à l'aide alimentaire et à l'assistance matérielle de base en faveur des personnes les plus démunies, un chiffre qui dépasse l'objectif actuel de 4 % et fait ressortir l'augmentation inquiétante du nombre de personnes démunies; invite les États membres à faire en sorte que les ménages à faibles revenus bénéficient de mesures permettant de réduire leur exposition à la hausse des coûts de l'énergie (isolation, panneaux solaires); encourage également les États membres à allouer des ressources supplémentaires pour aider l'ensemble des ménages et des entreprises dans leur volonté de réduire leur consommation d'énergie dans le cadre de la transition écologique; souligne qu'un grand nombre d'adultes et d'enfants sont sans abri, situation qu'il y a lieu de prévenir et d'éliminer avec efficacité;
13. déplore la nouvelle diminution des crédits affectés au poste budgétaire 07 20 04 06 (Compétences spécifiques dans le domaine de la politique sociale, y compris dialogue social); souligne qu'un dialogue social fort est une caractéristique essentielle du modèle social européen; rappelle l'engagement de l'Union de promouvoir le rôle des partenaires sociaux et de faciliter le dialogue social, conformément à l'article 152 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;

souligne qu'il faut soutenir comme il se doit le dialogue social, développer et améliorer les capacités des partenaires sociaux et augmenter la dotation de ce poste budgétaire, compte tenu notamment de l'inflation; rappelle également qu'il est essentiel que les actions d'information et de formation en faveur des organisations de travailleurs bénéficient d'un soutien approprié, en prenant également en considération l'incidence de l'inflation sur les dépenses de personnel dans les budgets des instituts syndicaux; demande, dans ce cadre, que les hausses soient prévues au poste budgétaire 07 20 04 09 (Actions de formation et d'information en faveur des organisations de travailleurs); se dit préoccupé par la baisse actuelle des salaires réels en raison de l'inflation et d'une série de chocs exceptionnels des prix de l'énergie; estime qu'il est urgent d'augmenter les salaires afin de maintenir la demande interne et la croissance inclusive ainsi que de réduire les conséquences de la double crise sur les travailleurs et les ménages; estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans le budget de l'Union et le CFP pour aider les partenaires sociaux à obtenir des hausses de salaire au moyen de cadres tripartites de renforcement des capacités et à accélérer ainsi les effets positifs attendus de la proposition de directive relative aux salaires minimaux et de sa mise en œuvre rapide;

14. rappelle le rôle essentiel des projets pilotes et des actions préparatoires pour tester de nouvelles initiatives politiques et collecter des données dans les domaines de l'emploi et de l'inclusion sociale; invite la Commission à évaluer les propositions de PP/AP de manière impartiale sur la base d'une évaluation juridique et financière, conformément à l'accord interinstitutionnel; invite également la Commission à intensifier le dialogue avec le Parlement européen sur la façon dont les idées innovantes pourraient faire l'objet de nouveaux projets pilotes et à fournir des retours d'information et des explications détaillés, plus précis et plus transparents sur ses évaluations, avec des exemples concrets des actions de l'Union qui sont considérées comme «couvrant» les propositions; rappelle également que la mise en œuvre d'un PP ou d'une AP après adoption doit rester fidèle à la proposition;
15. rappelle que les agences Eurofound, EU-OSHA, Cedefop, ETF et AET jouent un rôle important en mettant au service de ses institutions et des États membres des connaissances spécialisées, notamment sur l'emploi et les questions sociales, et que celles-ci doivent recevoir les ressources financières et humaines nécessaires pour remplir des missions en évolution; relève que l'état prévisionnel des agences pour 2024 est conforme à la programmation budgétaire et qu'un montant supplémentaire (650 000 EUR en 2024) est prévu pour Eurofound pour la deuxième année consécutive afin de l'aider à faire face à la forte augmentation du coefficient correcteur en Irlande; demande une nouvelle fois² de soutenir la demande de l'AET de transformer 15 postes d'experts nationaux détachés en postes d'agents temporaires et d'obtenir deux postes supplémentaires d'agents contractuels – sans incidence budgétaire – afin de pouvoir attirer et conserver les ressources humaines nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et de rapprocher la part d'experts nationaux détachés par rapport au personnel de l'AET de la situation qui prévaut dans d'autres agences de l'Union; estime que l'expertise des agences décentralisées devrait être mieux utilisée;

² https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0191_FR.pdf

16. rappelle l'importance de la responsabilité budgétaire et de la hiérarchisation des priorités, tout en soulignant l'importance de la flexibilité et de ressources suffisantes pour faire face aux crises majeures et à leurs implications sociales et pour les travailleurs; se dit une nouvelle fois préoccupé par le fait que l'inflation élevée actuelle exerce une forte pression sur les plafonds du CFP, ce qui ne laisse aucune marge pour relever les plus grands défis de la procédure budgétaire annuelle et des objectifs à long terme de l'Union; renouvelle dès lors ses appels en faveur d'une révision urgente, globale et ambitieuse du CFP actuel; estime que la proposition de la Commission à cet égard n'est pas à la hauteur des ambitions de l'Union pour s'attaquer aux problèmes sociaux actuels et futurs; salue la volonté d'investir dans la souveraineté européenne, mais déplore que la proposition de plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) manque d'ambition, et demande une nouvelle fois la mise en place d'un véritable fonds pour la souveraineté européenne³ destiné à faire en sorte que l'autonomie stratégique de l'Union, et notamment les investissements dans le capital humain et la main-d'œuvre qualifiée, permette l'accès inclusif à des emplois de qualité et s'attaque à la pénurie de main-d'œuvre et de compétences critiques pour les secteurs économiques et industriels clés; souligne qu'il importe de mobiliser de nouveaux crédits pour que le financement du FSE+ ne soit pas détourné de ses objectifs spécifiques; souligne qu'il faut un plan solide et viable pour couvrir l'augmentation du coût des intérêts dus sur les remboursements de la dette de NextGenerationEU; approuve pleinement l'aide financière supplémentaire en faveur de l'Ukraine et salue la proposition récente de facilité en faveur de l'Ukraine;
17. invite la Commission à élaborer une stratégie appropriée pour l'intégration des objectifs sociaux dans les dépenses de l'Union; estime qu'une méthode d'intégration de la dimension sociale dans le budget de l'Union serait nécessaire pour garantir que toutes les politiques financées par l'Union soutiennent les 20 principes définis dans le socle européen des droits sociaux, et que toutes les dépenses de l'Union contribuent aux objectifs sociaux européens; souligne que les règles régissant l'utilisation des fonds de l'Union doivent garantir et renforcer le respect des principes démocratiques et des droits sociaux les plus élevés et être alignées sur le socle européen des droits sociaux, les ODD et les droits fondamentaux des travailleurs; demande des dispositions permettant de n'accorder des fonds publics qu'aux employeurs qui respectent les droits des travailleurs et les conditions de travail applicables; demande la mise en place de conditionnalités sociales effectives dans les règles relatives à la passation des marchés publics et aux concessions et demande qu'elles soient assorties de sanctions effectives; encourage la Commission européenne à envisager la création d'une base de données complète, en plus des données Eurostat qui s'y rapportent, pour pouvoir procéder en temps voulu au suivi fiable de l'évolution de l'emploi, des conditions de vie et des relations sociales; estime que la détection des risques sociaux et la prise en considération des effets divergents sur l'emploi et du chômage de longue durée dans certains secteurs d'activité devraient être dûment pris en compte; invite par conséquent la Commission à présenter une méthode de suivi des dépenses visant à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) dans le budget social de l'Union sur la base des principes du socle européen des droits sociaux, ainsi qu'un tableau de bord social et

³ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0053_FR.pdf

des indicateurs de bien-être pour mesurer l'incidence globale des différents fonds, instruments et facilités financés au titre du CFP et de NextGenerationEU⁴;

18. estime que la protection et la promotion du principe du multilinguisme sont essentielles car elles encouragent la qualité de la participation démocratique et de la transparence; demande, à cet égard, l'augmentation suffisante du financement des services d'interprétation et de traduction par les institutions de l'Union, y compris le Parlement et la Commission, et demande de veiller à l'internalisation maximale de ces services et de garantir, sur le lieu de travail, la santé et la sécurité des travailleurs qui assurent ces services;
19. demande que le budget pour 2024 prête attention aux besoins des îles, des régions et territoires ultrapériphériques, des zones rurales ou isolées, des zones périphériques moins accessibles, des zones montagneuses ou des zones en retard de développement ainsi qu'aux relations avec ces régions et territoires car ils sont particulièrement touchés par les conséquences sociales et économiques des crises actuelles et plus vulnérables aux effets néfastes du changement climatique;

⁴ Position sous forme d'amendements de la commission EMPL du 2 mars 2023 sur les orientations pour le budget 2024 – Section III, EMPL_AD(2023)745178 PE745.178v01-00

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	18.7.2023
Résultat du vote final	+: 34 -: 3 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Marc Angel, Dominique Bilde, Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Sylvie Brunet, Jordi Cañas, David Casa, Ilan De Basso, Jarosław Duda, Cindy Franssen, Chiara Gemma, Elisabetta Gualmini, Agnes Jongerius, Irena Joveva, Katrin Langensiepen, Elena Lizzi, Sara Matthieu, Jörg Meuthen, Max Orville, Sandra Pereira, Kira Marie Peter-Hansen, Dragoș Pișlaru, Elżbieta Rafalska, Daniela Rondinelli, Pirkko Ruohonen-Lerner, Mounir Satouri, Romana Tomc, Nikolaj Villumsen, Maria Walsh, Stefania Zambelli, Tomáš Zdechovský
Suppléants présents au moment du vote final	Alex Agius Saliba, Carmen Avram, Gheorghe Falcă, Aurore Lalucq, Carina Ohlsson, Evelyn Regner, Ralf Seekatz
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Andrey Novakov, Helmut Scholz

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

34	+
PPE	David Casa, Jarosław Duda, Gheorghe Falcă, Cindy Franssen, Andrey Novakov, Ralf Seekatz, Romana Tomc, Maria Walsh, Tomáš Zdechovský
Renew	Sylvie Brunet, Jordi Cañas, Irena Joveva, Max Orville, Dragoş Pîslaru
S&D	Alex Agius Saliba, Marc Angel, Carmen Avram, Gabriele Bischoff, Vilija Blinkevičiūtė, Milan Brglez, Ilan De Basso, Elisabetta Gualmini, Agnes Jongerius, Aurore Lalucq, Carina Ohlsson, Evelyn Regner, Daniela Rondinelli
The Left	Sandra Pereira, Helmut Scholz, Nikolaj Villumsen
Verts/ALE	Katrin Langensiepen, Sara Matthieu, Kira Marie Peter-Hansen, Mounir Satouri

3	-
ECR	Pirkko Ruohonen-Lerner
ID	Dominique Bilde
NI	Jörg Meuthen

4	0
ECR	Chiara Gemma, Elżbieta Rafalska
ID	Elena Lizzi, Stefania Zambelli

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention